

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Comfart, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RÉGION ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

A SAINTE-PÉLAGIE.
LE DIVORCE DE M^{me} MELBA.
A TRAVERS LES CIMETIÈRES.

LA MINE AUX MINEURS

Trop souvent, cette phrase : « La mine aux mineurs » a été un déplorables cri de guerre. Aucune théorie ne justifie les violences.

Prendre à autrui ce qui lui appartient, c'est le dévouiller. Les ouvriers n'ont pas plus le droit de dévouiller les patrons que ceux-ci n'ont le droit d'exploiter les ouvriers. C'est la loi — la loi faite par la majorité des citoyens — qui doit régler toutes les difficultés sociales — et qui les règlera un jour ou l'autre.

Aussi, est-ce avec toutes nos sympathies et tous nos encouragements que nous accueillons une nouvelle tentative — légale — de restitution de la mine aux mineurs. Déjà, il y a quelque temps, des ouvriers de Rive-de-Gier, auxquels on avait abandonné une mine dont l'exploitation trop onéreuse venait de cesser, ont donné l'exemple de ce que peut une réunion de braves gens travaillant pour leur propre compte, ne dépensant que le strict nécessaire, échappant à la dime de tous les inutiles et de tous les fainéants, — et gagnant largement la vie de toute la collectivité pendant que les précédents propriétaires y perdaient tout l'argent qu'ils voulaient.

Eh bien ! cette tentative si heureuse et si intéressante va sans doute recommencer à Saint-Etienne. Là, il y a une mine de Montheu, appartenant primitivement à M. de Rochetaillé. Cette mine a eu sa période de prospérité, suivie de sa période d'insuccès. En l'état, ses produits ne couvrent pas les frais de l'exploitation. La compagnie actuelle a renoncé à poursuivre des efforts inutiles. Avec son personnel d'actionnaires, d'obligataires, d'administrateurs, d'ingénieurs, de contrôleurs, de surveillants... elle ne peut joindre les deux bouts. Elle a préféré liquider purement et simplement.

C'est alors que le syndicat des mineurs de la Loire est intervenu et, de ce cadavre, a offert dix mille francs, s'imaginant avec quelque raison qu'il parviendrait peut-être à le ramener à la vie.

La compagnie a accepté ces dix mille francs. Moyennant cette somme, elle abandonne la mine, les puits et leur outillage, les machines d'extraction, tout un matériel qui, pour elle, représente la valeur du vieux fer, « du riblon », comme disent les ouvriers ; — qui, pour les mineurs, représentent presque les trois millions de francs enterrés là dedans.

Les mineurs, qui ont acheté la mine, n'auront que trente mille francs de charges annuelles. Ces trente mille francs représentent l'amortissement du matériel mobile d'exploitation estimé, lui aussi, au prix du vieux fer, à certains frais que les acheteurs ont à payer, plusieurs ayant droit. — Mais cette somme défectuelle d'une production de cinq mille francs par mois, il reste, pour les mineurs, de quoi gagner leur vie, celle de leurs femmes et de leurs enfants.

La compagnie s'y ruinait en dépenses — indispensables pour elle, inutiles pour les ouvriers exploités pour eux-mêmes — les mineurs y trouveront l'aisance et la sécurité du lendemain. Personne n'aura été lésé, personne n'aura été dépossédé, le contrat aura été libre-

ment consenti par les uns et par les autres, le notaire sera intervenu, comme s'il s'agissait d'un capitaliste vendant à un autre capitaliste ; — les ouvriers auront un deuxième champ d'expérience pour démontrer que leurs idées de solidarité et d'association ne sont pas une simple utopie de songe-creux et de théoriciens.

Or, pour que cette nouvelle expérience réussisse, il faut que le syndicat des mineurs de la Loire puisse faire face aux premières dépenses et dispose d'un petit capital de roulement.

Déjà le conseil municipal de Saint-Etienne, à l'unanimité des membres présents, leur a voté une subvention de 10,000 fr. pour les aider à payer la mine.

Il s'agit maintenant, pour ces braves gens, de réunir le reste de l'argent qui leur est indispensable.

Pour cela, ils s'adressent aux municipalités républicaines, et à tous ceux qui seraient heureux de voir aboutir cette nouvelle tentative de socialisation pacifique.

Envoyez donc votre obole à Saint-Etienne, place Marengo, à la Bourse du Travail. Aidez à cet effort, qui ne peut porter ombrage à personne, qui ne blesse aucune conviction, aucune susceptibilité ; empêchez ainsi qu'une source de la fortune nationale soit pour longtemps tarie, pour toujours peut-être ; — et vous aurez ainsi aidé à la vraie solution du problème sociale, à celle qui repousse toute violence, toute injustice réelle ou apparente ; — à celle qui n'est basée que sur l'application des lois en attendant leur amélioration.

PAUL BERTINAY.

LA POLITIQUE

C'est décidément de messieurs les souteneurs qu'on s'occupe. Il y a des gens — sincères peut-être, mais étonnants à coup sûr, — qui prennent leur défense. C'est au seul point de vue des principes, hélas ! nous de l'ajouter. Et certains doctrinaires se demandent fort sérieusement si nous avons le droit de gêner la liberté d'un individu qui, légalement, a le droit, lui, de se faire nourrir par une femme — même quand cette femme l'entretient avec des ressources inavouables.

Vous me direz que c'est avec ces beaux raisonnements qu'on se laisse envahir par une armée de gredins et que la simple prudence, si nous voulons nous débarrasser des souteneurs, consiste, quand le droit n'existe pas, à le créer.

C'est à quoi est décidé le gouvernement ; et M. Fallières vient déjà de faire connaître les principales dispositions du projet de loi qu'il prépare.

Les souteneurs seraient désormais considérés comme gens sans aveu ; punis comme tels et frappés d'interdiction de séjour, — et de plus, les logeurs, débiteurs de boissons et autres individus facilitant la débâche, seraient sévèrement punis d'amendes s'élevant à mille francs et d'emprisonnement allant à deux ans.

Il en serait de même des cafetiers, cabaretiers et débiteurs de boissons qui fourniraient aux femmes employées chez eux le moyen de se livrer à la prostitution.

Certes, c'est très net, cela, très radical — en théorie du moins. Reste à savoir si la pratique de cette réglementation sera facile ou seulement possible.

C'est surtout le paragraphe relatif aux logeurs et débiteurs de boissons qui sera délicat à appliquer et risquera de donner naissance à l'arbitraire, au favoritisme — et à de véritables monstruosités d'inégalité distributive.

Pensez-vous qu'à Paris le propriétaire du Café Américain (je crois que ce propriétaire-là est une société anonyme), sera traité sar-

le même pied qu'un marchand de vin d'une barrière interlope où se réunissent les filles et les Alphonses du quartier.

Et, en vérité, il aurait-il la moindre différence entre l'industrie de l'un et de l'autre ? Et si on enlevait aux Parisiens leur mouvement des cafés du boulevard, à minuit, avec son cortège de cocottes, d'étrangers, de rastaquouères et de flâneurs, croyez-vous qu'ils ne seraient pas les premiers à s'insurger et à crier qu'on détruit une des plus curieuses attractions du boulevard ?

Pensez-vous qu'à Lyon on traitera de la même façon tel grand limonadier dont les salons d'entresol sont, en réalité, un marché nocturne de chair humaine, et tel logeur de la rue Port-du-Temple chez qui on aura rencontré quelques couples sans aveu ?

On fera des distinctions. Cela sera mieux ordonné par les circulaires ministérielles, j'en suis bien persuadé d'avance. Dès lors, la porte étant ouverte à l'arbitraire, on pourra dire que les logeurs seront traités — seulement s'ils ne sont pas en bons termes avec l'administration préfectorale. Eh ! c'est déjà ce qui existe, ou à peu près.

Non. Il n'y a rien à faire du côté des logeurs et des débiteurs de boissons. C'est contre les souteneurs seuls, intrinsèquement, qu'il faut pouvoir agir. — Là est toute l'importance de la loi qui précède.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 1^{er} novembre.

LA FRANCE ET LE VATICAN

L'Agence Havas communique aux journaux la note suivante :

« Plusieurs journaux publient une lettre du cardinal Langénieux au ministre des affaires étrangères au sujet du discours prononcé par ce dernier lors de la discussion du budget.

« Nous sommes autorisés à déclarer que le langage tenu par M. Ribot a été la reproduction textuelle d'une dépêche de l'ambassadeur du Saint-Siège. L'impression produite au Vatican par la décision du conseil des ministres (en ce qui concerne les pèlerinages) a d'ailleurs été confirmée par un article de l'*Osservatore Romano*, dont M. Ribot a donné lecture. »

LES GOUVERNEURS DES COLONIES

A différentes reprises, des conflits se sont élevés dans nos possessions coloniales entre les autorités civiles et les autorités militaires, au sujet des officiers à détacher auprès des gouverneurs.

Le ministre de la marine vient de décider que dans les colonies de la Cochinchine, de la Nouvelle-Calédonie, du Sénégal et de la Martinique, les gouverneurs seront autorisés à choisir pour un service permanent un officier-lieutenant d'un corps de garnison.

Dans l'Inde et à la Réunion, les gouverneurs, d'accord avec les commandants de troupes, pourront désigner un officier du même grade, mais seulement pour les accompagner en tournée ou aux cérémonies officielles.

LE MONUMENT DE GAMBETTA

L'inauguration du monument élevé à la mémoire de Gambetta, qui doit avoir lieu dimanche prochain aux Jardins, a soulevé un curieux conflit entre Sévres et Ville-d'Avray, les deux petites villes voisines.

Il est, en effet, généralement admis que les Jardins sont à Ville-d'Avray, et que Gambetta est mort dans cette localité. Par suite, à plusieurs reprises, lors des anniversaires de la mort de Gambetta, la municipalité de Ville-d'Avray se trouvait représentée en première place au cortège. Or, Gambetta est mort à Sévres, en la mairie de laquelle l'acte de décès a été dressé. Les Jardins font partie de cette commune, et cette fois les Sévriens ont été unanimes à déclarer qu'ils ne laisseraient pas leur voisin jouir en paix de cette tradition inexacte.

L'avis donné que le cortège se formerait à la mairie de Ville-d'Avray a mis le feu aux

poudres, et, d'accord avec les habitants, la municipalité de Sévres a décidé de revendiquer ses droits et de prendre toutes les mesures pour assurer dignement la célébration de la solennité de dimanche prochain.

LES MARINS RUSSES A PARIS

Le bureau du conseil municipal a examiné hier la question de savoir s'il y avait lieu d'inviter les marins russes à Paris.

Il a été d'avis que l'initiative d'une pareille invitation appartenait au gouvernement. D'ailleurs, les navires russes ont quitté Brest pour reprendre le cours de leur voyage. Il ne sera donc donné aucune suite à ce projet.

LE « BON POINT NATIONAL »

M. Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a reçu le sculpteur Jacques France et M. Joseph Renu, mécanicien alsacien, qui accompagnait M. Verrière, député de l'Hérault.

Ces messieurs ont présenté au ministre les modèles de deux médailles, exécutées à l'aide d'un procédé absolument nouveau, l'une de 40 millimètres, l'autre, de 28, portant au recto une réduction de la figure de la « République », de M. Jacques France, entourée de la devise : « Suffrage de la majorité républicaine de la Chambre des députés », et, au verso, le mot : « Bon point national » se détachant sur le blanc des couleurs françaises.

LES SUITES D'UN INCIDENT

Paris, 1^{er} novembre.

On sait les complications diplomatiques que nous vait Madagascar. Des dépêches tout récemment arrivées ont annoncé que le nouveau consul allemand a remis — comme l'ordonnent les traités — son *exequatur* au résident de France. Ce dernier a voulu le transmettre au gouvernement hova, lequel l'a refusé et a déclaré vouloir être en relations directes avec le gouvernement allemand.

Ces faits sont incontestés. Mais les dépêches ajoutent que le résident se serait adressé au ministre des affaires étrangères pour obtenir appui et que le ministère aurait engagé son fonctionnaire à patienter. M. Bompard aurait alors donné sa démission et serait en route pour la France.

La gravité de cette nouvelle nous a menés hier au quai d'Orsay.

Nous avons rencontré dans les couloirs du ministère des affaires étrangères le secrétaire particulier de M. Ribot.

Cet incident, nous dit-il, a été faussé par un journal du matin. Il est inexact que M. le ministre ait prié le résident de « laisser faire ».

Au contraire, des instructions ont été envoyées, enjoignant à M. Bompard d'exiger l'application littérale de la clause du traité portant que l'*exequatur* doit être demandé au gouvernement hova par le seul intermédiaire du résident français.

Mais le retour brusque de M. Bompard ? — C'est ce retour qui a pu donner prétexte à la nouvelle publiée. M. Bompard avait, il y a déjà plusieurs mois, demandé la permission de rentrer en France. Cette autorisation vient précisément de lui être accordée. M. Bompard a obtenu l'autorisation de remettre son service aux mains de son collègue de l'amateur.

M. le Myre de Vilers qui est l'homme de France qui connaît le mieux Madagascar, dit :

« Les conventions relatives à l'*exequatur* ont été modifiées depuis mon départ. Les rapports du gouvernement de Madagascar avec le résident ont toujours été fort bons jusqu'ici. Si des menaces avaient été faites à M. Bompard, il aurait aimé son pavillon. Or, rien de semblable ne s'est produit. Tout cela doit se résumer dans quelque difficulté de forme, comme il y en a tant dans l'administration. »

LES FORTS DE LA MEUSE

Paris, 1^{er} novembre.

C'est aujourd'hui que les nouveaux forts de la Meuse en Belgique recevront les garnisons destinées à en essayer les maçonneries encore fraîches. Ce nouvel emploi de l'armée belge rend indispensable l'augmentation des effectifs. M. de Molke, dont les conseils posthumes sont respectueusement écoutés par le roi des Belges, lui dit, et cela suffit.

L'Indépendance belge publie à ce sujet la note suivante :

« Le bruit court, dans les cercles financiers et gouvernementaux les mieux informés, que le gouvernement belge est sur le point de contracter un emprunt de trois cent cinquante millions de francs pour faire face aux nécessités budgétaires et à l'augmentation provenant des effectifs nouveaux sur le pied de paix. La nouvelle est inexacte en fait. Seulement elle pourrait bien devenir exacte un de ces jours, la nécessité d'une augmentation des effectifs de l'armée n'étant un mystère pour personne. »

On voit que cet heureux pays est las de sa neutralité, hors de laquelle pourtant il n'est pas de salut pour lui, car s'il entre dans la danse, il sera la proie de l'un des deux vainqueurs.

PAS D'ENTREVUE

Paris, 1^{er} novembre.

Depuis un mois, les agences et les journaux allemands nous annoncent presque quotidiennement l'entrevue du czar et de l'empereur d'Allemagne. On n'a attaché qu'une importance relative à ces nouvelles.

Et, en effet, peu nous importait ? Si le czar avait rendu, en ce moment, la dernière visite qu'il a reçue, c'est-à-dire par pure politesse et nous n'aurions ni à nous en formaliser ni à nous en inquiéter.

Il faudra dorénavant un autre terrain d'agitation internationale. La famille impériale de Russie a quitté Copenhague le 30 octobre à une heure et demie de l'après-midi. Elle s'est rendue, par mer, à Dantzig. Elle y est arrivée hier, à neuf heures du matin. Elle y a été reçue par le comte Schouvaloff, ambassadeur de Russie en Allemagne, et par les autorités de la ville de Dantzig. La famille impériale a déjeuné à bord de l'*Etoile Polaire* et elle est repartie directement pour la Russie par Dirschau, Königsberg et Wirballen.

A cette heure, le czar Alexandre est rentré dans ses Etats sans avoir vu l'empereur Guillaume.

Qu'auraient pu se dire les deux souverains ? Nous n'avons pas à entrer à ce sujet dans les combinaisons auxquelles se complaisent les journaux allemands, puisqu'il est admis que les deux souverains veulent également travailler au maintien de la paix ; ce qui après tout nous importe le plus.

Les Timbres-Poste

L'abus de la spéculation. — Aux colonies. — Mesures énergiques.

Paris, 1^{er} novembre.

On sait que les timbres-poste sont l'objet d'une spéculation importante de la part des collectionneurs de tous les pays ; une Bourse aux timbres est même établie aux Champs-Élysées, où elle se tient deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi. Mais ce trafic a donné lieu à certains abus, entre autres à celui qu'on vient de découvrir au sous-secrétariat des colonies.

Dans quelques-unes de nos possessions hors de l'Europe, il est arrivé que certaines catégories de timbres-poste ont souvent fait défaut. En attendant qu'on eût fabriqué à Paris le stock suffisant, le gouverneur, au moyen d'un compositeur, surchargeait des timbres dont on avait une quantité surabondante et leur attribuait ainsi une plus-value. Cette mesure rendit de grands services au commerce, mais l'attention des collectionneurs fut attirée sur ces timbres d'une espèce exceptionnelle. Ils firent des rafles et les prix atteignirent des prix extravagants.

Des receveurs des postes aux colonies se laissèrent tenter par les propositions des spéculateurs, multiplièrent les surcharges et partagèrent le bénéfice de ces opérations. Un receveur même avait, dit-on, trouvé le moyen de réaliser ainsi en une année 40,000 fr. de profits.

M. le sous-secrétaire d'Etat aux colonies, instruit de ces tripotages, y a mis fin. Il a pris les mesures les plus énergiques pour réprimer ces manœuvres et en prévenir le retour.

A SAINTE-PÉLAGIE

Une entrevue avec M. Paul Lafargue. — Les réunitons à Lille. — Intervention des femmes. Episode de la lutte électorale. — Le cas du condamné Culine. — Une crainte de M. Paul Lafargue.

Au moment même où M. Floquet proclamait à la tribune le résultat du scrutin sur l'interpellation de M. Ernest Roche, tendant à la mise en liberté de M. Paul Lafargue, nous avons tenu, dit le *Matin*, à connaître l'avis du candidat révolutionnaire sur le vote de la Chambre et nous nous sommes rendus immédiatement à Sainte-Pélagie.

Accueil le plus gracieux de la part des gardiens, qui s'obstinèrent tout d'abord à compiler le petit registre où sont inscrits les noms des visiteurs autorisés sur la demande des détenus. Après avoir acquis la certitude que nous n'y figurons pas, ils hésitent, tournant notre carte et la retournant.

— Je viens parler à M. Lafargue de sa candidature, disons-nous.

— Cher monsieur, que ne le déclariez-vous tout de suite, semblerait dire les gardiens, qui s'empressent aussitôt. Une minute après, nous sommes en présence de M. Paul Lafargue.

La Campagne dans le Nord

Quinze ans, les chevaux tout blancs en coup de vent, la moustache d'un mousquetaire, les yeux rieurs, la carrure robuste et la démarche tranquille. M. Lafargue paraît supporter fort agréablement sa captivité.

Nous lui annonçons le vote de l'ordre du jour pur et simple et lui racontons les incidents de la séance.

— Bravo ! s'écrie M. Lafargue. Le vote de la Chambre donne un caractère national à ma candidature, qui est une candidature de protestation.

D'ailleurs, pourquoi souhaiterais-je ma mise en liberté ? Est-ce que je n'ai pas à Lille des amis qui luttent vaillamment ? Duc-Ouercy, Guédel, qui repart d'un coup de langue, et Salermier, qui vient de Calais !

Et puis, le comité radical qui a soutenu la candidature de M. Roche vient de déclarer, dans un manifeste aux électeurs, que ses membres infortunés appuieront une candidature dans les réunions publiques. De plus, nous avons là-bas un journal, le *Réveil du Nord*, qui vient, après le premier tour, de se rallier également à ma candidature, ou, plus exactement, à la protestation des électeurs de Lille contre l'attitude du gouvernement et de la Chambre dans les événements de Fournies.

Les Enfants de Culine

Comment le succès ne serait-il pas certain, reprend M. Paul Lafargue, alors que les femmes elles-mêmes s'émouvent et s'agitent en ma faveur ! Leur concours est on ne peut plus précieux, et elles s'emploient avec une activité inimaginable.

Ainsi, les femmes de Wignehies et de Fournies ont envoyé une adresse aux femmes de Lille, les engageant à faire voter leurs frères, leurs pères et leurs maris pour moi. Il y a eu à Lille des réunions de femmes où ma candidature a été acclamée. D'ailleurs, les femmes assistent à toutes les réunions électorales.

Au cours d'une de ces réunions s'est produit le fait touchant que voici. Vous connaissez Duc-Ouercy et vous savez que son éloquence est véritablement émouvante et toute d'inspiration. Il était à la tribune et développait les raisons qui rendent nécessaire le succès de la candidature de protestation.

Soudain, il prend dans ses bras un des enfants de Culine et s'écrie : « Voter pour Lafargue, c'est rendre son père à cet enfant ! » La foule acclame, et les sous de pleurer sur la tribune, à la grande stupefaction des orateurs parisiens, qui comprennent vite que ce n'est pas une injure, mais un élan spontané de pitié pour les quatre pauvres petits, privés de leur père et nourri.

Ce qui complète bien la signification de cette élection, c'est que les parents des morts de Fournies, pères, mères, veuves, fils et tous les blessés, ceux-ci au nombre de vingt-sept, ont adressé un chaleureux appel aux électeurs lillois. De son côté, M^{me} Culine leur a fait également appel au nom de ses quatre enfants. Et cela se comprend, car mon élection impèrera la mise en liberté de Culine, puisque la cour de Douai nous a condamnés solidement. On avait de-

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du
2 Novembre (15)

MON PREMIER CRIME

PAR

GUSTAVE MACÉ

Ancien chef du service de la Sûreté

Le crime a toujours pour mobile : l'amour ou la haine, la jalousie, la vengeance, l'ambition, l'orgueil ou la cupidité, et quelquefois, même souvent, plusieurs de ces passions réunies.

Que de thèses soutenues et à soutenir... que de livres écrits et à écrire sur ces trois mots : *Les Passions humaines* !

Le magistrat ou l'agent chargé de la découverte d'un criminel doit, avant tout, posséder le sentiment du devoir, ne rien livrer au hasard, mais tout attendre de lui, et tirer parti de tout ; savoir se plier aux exigences professionnelles ; se mettre au niveau de toutes les situations ; traverser tous les mondes, sans oublier un seul instant le caractère dont la loi l'a revêtu.

Il lui faut s'armer de patience, ne jamais se rebuter, et espérer encore quand tout semble désespéré.

Les médecins légistes, comme les commissaires de police, ont parfois de répugnantes missions à remplir. Les

constatations, tantôt physiques, tantôt morales, qu'ils ont à faire sont souvent écœurantes, et demandent une volonté, une solidité de caractère et de tempérament à toute épreuve. Les zélés, les passionnés du métier ont, pour compensation, la satisfaction du devoir accompli, et les émotions de l'explorateur à travers l'inconnu.

En fait d'investigations criminelles, il ne doit point y avoir de détail négligeable. Il y a bien des considérations à prendre avant de commencer certaines affaires, surtout celles qui n'ont pour témoin que l'auteur du crime. Il y a lieu d'en reconstituer toutes les phases, pour y trouver les éléments d'information et exclure la possibilité d'un suicide. Les plus petits incidents, les moindres faits doivent être notés et mis en lumière ; à leur jour, à leur heure, ils peuvent servir de l'importance et, comme une étincelle allume un grand incendie, faire jaillir la lumière de l'ombre.

Les jeunes commissaires de police ne sauraient trop se pénétrer du soin méticuleux qu'il convient d'apporter, dans les premières constatations, sur le théâtre d'un crime ou d'un suicide. Un petit morceau de papier, un chiffon, un bouton, une épingle, une allumette, une bougie plus ou moins consumée, un rien négligé dans ces constatations fait avorter quelquefois toutes les investigations ultérieures ; de même que ce rien, constaté, relevé, examiné, donne parfois, immédiatement ou plus tard, la clé d'un mystère paraissant impénétrable.

Les assassins se perdent généralement pour avoir trop ou pas assez pris leurs précautions. Rarement, ils savent con-

server la juste mesure, la chose naturelle.

Aussi, la police n'a-t-elle qu'à s'attacher aux questions de détail, qui, insouciantes d'abord, prennent ensuite de la consistance, et finissent par devenir de sûrs et solides fils conducteurs vers le chemin de la vérité.

Dans un monde où tout est mensonge et hypocrisie, découvrir la vérité est souvent très difficile, d'autant plus difficile, que ceux qui la connaissent la cachent avec le plus grand soin.

L'appareil de la justice effraie toujours un peu la plupart des gens avec qui elle doit se mettre en rapport.

On n'a pas idée de l'effet produit par une descente de justice sur les locataires d'une maison. C'est un effarement, et un effacement général. Chacun fait son examen de conscience, on redoute d'avoir à donner ses nom, prénoms... pour causer souvent une situation fautive, délicate.

D'un mot, bien des gens pourraient faire le jour sur des points obscurs ; mais ils hésitent à parler, les uns par peur de la justice, comme nous venons de le dire, d'autres par crainte de vengeances ultérieures ; certains pour s'éviter des pertes de temps et des dérangements ; d'autres enfin — et ceux-là appartiennent à la catégorie des égoïstes — parce que cela ne les regarde pas.

Les pertes de temps... voilà le véritable écueil de la généralité des affaires criminelles.

A cela il faut ajouter l'appréhension que suscitent, chez les gens timides, la police, la justice, la cour d'assises, les juges, le palais qui est, pour beaucoup

de personnes, un labyrinthe, où elles ne pénètrent qu'avec la plus grande hésitation.

Il ne faut pas oublier non plus l'effroi qu'inspirent aux témoins à décharge l'organe du ministère public, et à ceux à charge les défenseurs des accusés, surtout certains avocats, sachant mieux attaquer que défendre, et qui, se sentant impuissants à démontrer l'innocence de leur client, essayent de le blanchir en adressant des qualificatifs blessants aux témoins.

L'audition des témoins exige aussi des qualités que tout le monde ne possède pas.

Il faut savoir les mettre à leur aise, en leur parlant avec calme et douceur, ne pas les brusquer, les laisser causer librement ; à côté de choses inutiles, ils peuvent en dire d'excellentes, qu'il y a les ramener vers la question, quand ils s'en écartent par trop.

Le magistrat instructeur doit tout laisser dire ; et, au fur et à mesure, glaner dans un flux de paroles, celles qui peuvent l'intéresser.

Il est toujours dangereux, en matière d'enquêtes criminelles, de se faire une opinion fixe tout d'abord ; car quelquefois, les choses les plus invraisemblables se réalisent. L'expérience que j'en ai faite, me l'a démontré souvent.

J'ai vu réussir des affaires par suite de démarches considérées comme inutiles et qui n'étaient faites que par acquit de conscience et en vertu du principe : *Ne rien négliger*.

Selon qu'il est bien ou mal secondé, le magistrat qui dirige une enquête a plus ou moins de chance de réussir. C'est là

une vérité que M. de La Palisse n'aurait pas désavouée. Qui n'a connu certains de ces auxiliaires... intelligents, mais encore plus prétentieux qu'intelligents ? Le complément des agents doués de la sorte, c'est l'entêtement, produit d'un faux amour-propre.

mandé, vous vous en souvenez, la disjonction de deux affaires, que la cour d'assises voulait quand même réunir. Solidaires dans la condamnation, nous le serons dans l'acquiescement qui prononcera dimanche les électeurs lillois.

La Déclaration de M. Ferroul

Ainsi donc, poursuivit le député-candidat, en attendant de sa pantoufle une bûche qui brûlerait dans la cheminée du parloir et ne donne de chaleur que dans le rayon d'un mètre, ainsi donc, M. Emmanuel Arène s'en va à Lille. On fait bien de donner un remplacement à M. Depasse, qui a toujours fui les réunions où ils devaient rencontrer mes amis.

Même, dans une réunion organisée par lui, il voulait interdire l'entrée à Jules Guesde, qui était et est dans le Nord, moi-même de pouvoirs. Nos amis forcèrent les portes et entrèrent dans la salle. M. Depasse alors déclara qu'il refusait de rester parce qu'il ne voulait pas être en présence du « candidat des fusillés ». C'était une riposte à l'appellation que nos amis lui ont donné là-bas de « candidat des fusilliers ». Il se retira donc avec son comité et fit éteindre le gaz.

Les socialistes le rallumèrent immédiatement et la réunion fut bien quand même, aux applaudissements de sept mille citoyens et citoyennes entassés dans ce vaste hippodrome.

Vous voyez que tout va pour le mieux à Lille, et que je n'ai pas besoin d'être là-bas. Tenez, il faut même que je vous avoue une crainte que j'ai eue aujourd'hui en lisant dans les journaux que le conseil des ministres s'était réuni et avait délibéré sur ma mise en liberté.

Où j'ai craint qu'au moment de l'interpellation, le ministre de l'intérieur ne montât à la tribune pour déclarer que j'étais l'objet d'une mesure de clémence. M. Constans ne l'a pas fait, tant mieux.

— Vous savez que M. Ferroul est venu déclarer, au nom du parti socialiste, que ni vous ni le parti n'avez de part à cette demande de mise en liberté ?

— Ferroul a bien fait. En parlant ainsi, il n'a fait que se référer aux termes mêmes de ma lettre, dans laquelle, vous vous en souvenez, je déclare ne vouloir ni grâce ni faveur.

Dépêches Diverses

TENTATIVE DE DÉRAILLEMENT

Chartres, 1^{er} novembre.

Vendredi soir, vers 9 heures, une tentative de déraillement due à la malveillance a été constatée aux abords de la gare de Voves (Eure-et-Loir), sur le réseau d'Orléans. Un coin a été enlevé de la voie et serré dans les lames d'une aiguille, de manière à l'entrebailler. En outre, les fils du disque avancé ont été tordus et liés entre eux, pour empêcher le fonctionnement de l'appareil. Un goujon rivant une autre aiguille a été enlevé.

Grâce à la vigilance, le personnel de la gare s'est aperçu à temps de cet acte criminel dont les conséquences auraient pu être des plus graves.

Tout s'est borné à la rupture d'une lame d'aiguille brisée par le train. Les coupables sont activement recherchés. La nature des faits prouve qu'ils sont très au courant des appareils de chemins de fer.

UNE AFFAIRE MYSTÉRIEUSE

Paris, 1^{er} novembre.

Il y a six mois environ, un jeune homme de vingt-et-un ans, très riche, marié à une jeune femme de dix-neuf ans et père d'un petit garçon, mourait après quelques jours de maladie.

Le décès fut attribué à la rupture d'un anévrysme.

Or, aujourd'hui, la mère du défunt réclame son exhumation.

Elle prétend que son fils aurait été tué d'un coup de revolver au cœur par sa femme, qui, sans aucune fortune personnelle, était pressée de recueillir son héritage.

L'enquête, si elle est ordonnée, éclaircira sans doute ce mystère, sur lequel il est impossible de donner des détails plus précis.

A LA PRÉFECTURE DE POLICE

Paris, 1^{er} novembre.

Le personnel de la préfecture de police, commissaires, officiers de paix et secrétaires de commissariat, ont eu, hier, une grosse émotion.

A trois heures, dans tous les commissariats et dans tous les postes centraux, est arrivé un ordre du préfet de police « consistant à remettre à l'ordre », les commissaires et les officiers de paix et même le chef de la sûreté dans leurs bureaux respectifs.

Le motif : les commissaires de police et les officiers de paix doivent remettre lundi à onze heures, au cabinet de M. Lozé, le relevé exact et complet de tous les délits, attaques nocturnes, vols, rixes, escroqueries, etc., commis dans leur quartier ou leur arrondissement depuis le 1^{er} janvier 1891.

Cette mesure a été prise à la suite de la publication par un journal du soir, d'une fausse statistique des crimes et délits commises à Paris.

UN HARDI CANOTIER

Dunkerque, 1^{er} novembre.

La série des voyages bizarres et des tours de force, après avoir subi un instant d'accalmie, semble reprendre de plus belle.

Un journaliste du « Canotier », en Suède, M. C.-G. Uddigren, vient d'accomplir une de ces mémorables prouesses qui passionnent l'opinion publique : parti de Gothenbourg le 4 juillet, dans un « canot », c'est-à-dire dans une embarcation à deux avirons de couple, ce hardi voyageur s'était proposé de se rendre à Londres dans ce frêle esquif nommé « Le Guy », du pseudonyme dont l'écrivain signe dans les journaux suédois auxquels il est attaché.

Ce « canot » ne mesure que cinq mètres trente-neuf centimètres de long et son tirant d'eau est de six centimètres.

Après une traversée horriblement mouvementée pendant laquelle l'intempérie suédoise eut à endurer une foule d'ennuis, il arriva enfin à Nieuport.

De cet endroit, comme il ne pouvait remonter le courant, trop fort pour sa fragile embarcation, et continuer sa route sur Dunkerque, il navigua par les canaux.

Interviewé par notre correspondant spécial, M. Uddigren a raconté que, lorsqu'il avait besoin de prendre sa nourriture ou de se reposer, et qu'il ne trouvait pas un port propice, il établissait son « canot » renversé sur la plage, sur des montants, de façon à pouvoir s'abriter sous ce toit original et y prendre du repos et des forces pour pouvoir continuer sa route.

Le journaliste suédois a fourni la plus longue traversée qu'on ait jamais faite à l'aviron, soit deux cent milles marins.

Dans le Zuyderzée, la traversée fut épouvantable pour lui ; il dut lutter pendant trois heures consécutives contre le courant et il eut une peine incroyable à le surmonter.

Après avoir pris un peu de repos, M. Uddigren a quitté Dunkerque hier à trois heures de l'après-midi, se rendant à Calais d'où il ira ensuite à Douvres puis à Londres.

Quel est le but de ce voyage ? demandera-t-on.

Tout simplement recueillir des impressions personnelles pour en composer un livre.

Voilà ce qui peut s'appeler pousser loin l'amour de son métier.

LE DIVORCE DE M^{me} MELBA

Paris, 1^{er} novembre.

A propos du divorce de la célèbre cantatrice, on rappelle les anecdotes suivantes : On connaît les motifs qui ont poussés M. Armstrong à s'adresser aux tribunaux et à intenter une action en divorce. La liaison de la cantatrice avec le jeune duc d'Orléans, liaison qui remonte à plus d'un an, n'est un mystère pour personne.

Ce n'est pas ici le lieu de révéler les anecdotes piquantes qui ont émaillé depuis quelques mois l'existence du jeune duc.

La plupart sont connues et bien qu'elles aient été régulièrement démenties par les journaux du parti, pressés à couvrir les faiblesses d'un de leurs princes, elles sont aujourd'hui avérées.

On sait comment le duc d'Orléans, à sa sortie d'une prison dont les rigueurs ne lui furent pas bien amères, manifesta de la répugnance à épouser sa cousine la princesse Marguerite d'Orléans, fille du duc de Chartres, à qui on l'avait fiancé.

Cette répugnance tirait son origine d'une passion ardente nourrie par le fils de Philippe VII pour la belle cantatrice dont l'assignation le désigne aujourd'hui comme le co-respondant.

On raconte qu'il poussa l'oubli de sa dignité jusqu'à prendre la livrée et à coller sur son visage imberbe les favoris postiches du valet pour franchir la frontière et porter ses soupirs à l'adorée.

On rapporte qu'à Londres, où ces déguisements n'étaient pas nécessaires, il s'afficha publiquement avec elle.

On peut le croire, car la plupart des capitales d'Europe ont la fantaisie de sa vie de cantatrice entraîna M^{me} Melba, furent témoins des excentricités du duc d'Orléans.

Un jour, l'an dernier, à Vienne, il lui arriva même une aventure assez pénible.

On sait qu'il est d'usage, dans la cité viennoise, d'aller à l'Opéra à cinq heures. On dîne à neuf heures, après le spectacle, où l'on assiste en habit de ville, les dames en robes montantes. C'est la mode.

Or, la société viennoise fut très surprise, au cours d'une représentation, de voir dans une loge très en vue, une dame couverte de diamants et largement décolletée, vraie toilette de gala, accompagnée d'un jeune homme blond, correctement vêtu du « siflet » de cérémonie, boutonnière fleurie.

A Paris, ce manquement aux usages aurait passé inaperçu ; il fit scandale à Vienne. La cour même s'en inquiéta, et l'on fit savoir discrètement au duc, que son attitude soulevait de désobligeants commentaires.

Quelques jours plus tard, le couple ducal quittait Vienne pour Saint-Petersbourg, où M^{me} Melba allait accomplir un engagement de théâtre.

Là, nouvelle mésaventure. Que jouait-on, ce soir-là, à l'Opéra de Saint-Petersbourg ? Je ne sais. On me dit que c'est *Roméo et Juliette*.

Admettons-le. Donc, Juliette venait de chanter avec la virtuosité qu'on lui connaît et que les Parisiens ont applaudie, lorsque tout à coup, à l'orchestre, quelqu'un se leva, murmura des bravos enthousiastes et applaudissait à tout rompre.

Le czar assistait à la représentation, et c'est lui, comme on sait, qui doit donner le signal des applaudissements. Il s'informa de la qualité du « claqueur » et dépêcha un de ses aides de camp pour l'inviter à quitter immédiatement la salle. Refus du prince qui, ayant payé sa place, tenait à la garder.

Comme l'envoyé de l'empereur insistait : « C'est bien, dit le duc, je vais aller m'expliquer avec le czar. »

Il se disposait à le faire, lorsqu'il fut empêché, par la porte même de la loge impériale, par l'intervention d'une grande-duchesse. Le lendemain, par ordre, le duc quittait Saint-Petersbourg.

Comme ne sont là que des frasques de jeune homme, qui n'ont de retentissement que par la qualité de leur auteur. Elles vont, cependant, lui coûter cher. M. Armstrong a fixé à son honneur un prix élevé ; il réclame 500,000 francs à l'héritier des Bourbons à titre de dommages-intérêts.

Si, en France, notre nature chevaleresque ne s'accommodait pas de ce mélange de questions d'argent et d'honneur, il n'en va pas de même en Angleterre.

Le difficile sera, peut-être de prouver le délit ; les tribunaux anglais, précisément à cause des sévérités des peines sont fort exigeants pour la constatation du délit.

D'ailleurs M. Armstrong, étant officiellement domicilié en Australie, le procès sera fort long et il se pourrait bien que les petits enfants du correspondant visent seuls l'issue du procès. Si la justice est expéditive en Angleterre pour les insulaires, elle est fort longue pour les habitants des colonies.

Une question se posait dans cette affaire délicate : Au fond du sac à procédure n'y avait-il pas une tentative de chantage ?

Cette hypothèse doit être écartée. M. Armstrong est un riche cultivateur de montons. Il a gagné dans cette honorable industrie une fortune qui le rend très respectable.

Ce n'est pas lui qui a fixé le chiffre énorme de 500,000 fr. pour prix de son accident. La loi anglaise établit le taux des dommages-intérêts d'après la fortune de la victime. Un demi-million demandé prouve que M. Armstrong possède des revenus considérables.

— *Conférence agricole.* — M. Deville, professeur d'agriculture, a fait une conférence dans la salle des Ecoles, au sujet des insectes appelés « crochets » qui ravagent les arbres fruitiers.

— *Abus de confiance.* — Le service de la sûreté a arrêté, hier soir, le nommé Antoine Boisselier, 31 ans.

Cet individu était en relations d'affaires avec M. Gouilloux, horloger à Lyon, et il en avait profité pour se faire livrer des montres et des bijoux qu'il revendait ensuite à vil prix.

— *Rive-de-Gier.* — Assaut. — Hier soir, à 2 heures, a eu lieu un grand assaut de danse et d'armes, donné par M. Margery, avec le bienveillant concours de M. Chaumière.

L'assaut décrite a été très applaudi ; bien exécuté aussi la Matelotte, dansée par MM. Brénot et Margery, ainsi que la Ga-

responsabilité d'une politique qu'il désapprouve et qu'il considère comme désastreuse pour le crédit national, ainsi que contraire aux intérêts du parti radical.

Le ministre des finances voulait à tout prix rétablir l'équilibre dans le budget et afin d'attendre ce but louable il réclamait de ses collègues et notamment de M. Paschich l'autorisation d'augmenter le droit de

proceeder avec la même énergie à l'égard des contribuables récalcitrants, pour faire rentrer les arriérés d'impôts encore assez considérables ; ensuite de présenter à la Skoupshchina un exposé sincère de la fâcheuse situation financière du royaume.

Lié par les promesses hasardeuses qu'il fit aux électeurs, alors qu'il était dans l'opposition, M. Paschich n'a pas cru pouvoir souscrire aux légitimes exigences de son collègue, de crainte de perdre sa popularité. Devant ce refus, M. Vouitch a donné sa démission.

Son départ qui sera certainement très agréable au ministre du commerce, M. Tauschanovitch, avec lequel M. Vouitch avait rompu toutes relations parce qu'il se rapprochait de l'opposition, a été pour lui une cause sérieuse d'affaiblissement pour le cabinet.

Pour succéder à M. Vouitch, on parle d'un docteur en médecine, M. Paca.

— *Immoralité en Allemagne.* — Berlin, 1^{er} novembre.

Comme vous le pensez bien, c'est le rescrip de l'empereur, au sujet des souteneurs, qui est l'objet de toutes les conversations et de tous les premiers-Berlin des journaux, et même ceux qui approuvent le rescrip impérial, dénoncent à l'occasion du procès Heinze, qui traîne depuis des mois, la lenteur de la justice allemande. Ils établissent une comparaison avec la justice française, qui est tout à l'avantage de celle-ci.

C'est ainsi, disent-ils, que le procès relatif à la catastrophe de Saint-Mandé est depuis longtemps terminé en appel et que les indemnités ont été adjugées aux ayants-droit, alors qu'à l'heure qu'il est aucune des nombreuses affaires d'accidents de chemins de fer, en Allemagne, n'est seulement sortie de la phase de l'instruction.

La *Grundlichkeit* (être consciencieux) est une bonne chose, disent-ils ; mais la promptitude justice vaut mieux dans des cas urgents, où la lenteur contribue à obscurcir les faits et à rendre incertaines les dispositions des témoins.

On attend aussi, avec curiosité, l'issue de la procédure intentée, devant la chambre disciplinaire des avocats, à l'avocat des époux Heinze.

L'accusation du parquet reproche à l'avocat sa tenue plus que frivole et ses moyens de défense illicites. Il a festoyé avec du champagne pendant les débats à la cour d'assises ; il aurait, sans autorisation du président de la cour, enlevé du domicile de celui-ci le dossier de l'affaire ; enfin il aurait, par une fausse déclaration sur l'état de santé de l'accusé, tenté d'entraver la marche des débats.

— *L'évacuation de l'Égypte.* — Londres, 1^{er} novembre.

Le *Times* a publié aujourd'hui une dépêche de son correspondant parisien, M. de Blowitz, annonçant que le corps diplomatique commentait vivement la proposition de M. Ribot au sujet de la neutralisation de l'Égypte. D'après M. de Blowitz, M. Ribot aurait déclaré que la France était disposée à examiner la question de la neutralisation des chemins de fer de l'Égypte, mais qu'elle était évacuée par l'Angleterre.

Le correspondant du *Times* ajoutait que dans certains cercles on pensait que M. Ribot n'avait tenu ce langage qu'après s'être assuré non seulement que la Porte ne ferait aucune difficulté, mais encore que ses déclarations répondaient au désir du sultan.

Il était intéressant de savoir ce qu'on pensait à l'ambassade de Turquie, à Londres, au sujet de cette information.

Voici la réponse faite à l'ambassadeur Rustem-pacha.

« Je n'ai rien, a-t-il dit, aucune communication officielle portant que le gouvernement français aurait consulté la Turquie au sujet de la neutralisation de l'Égypte. Je considère cette nouvelle comme tout à fait improbable, et bien que je ne m'appuie en réalité sur aucune base officielle me permettant de la démentir, je suis, pour ma part, certain qu'il n'y a là que la simple expression d'opinions personnelles au correspondant parisien du *Times*. »

« D'autre part, je n'ai entendu parler de rien qui confirme la nouvelle que M. Ribot, en faisant allusion à l'évacuation de l'Égypte, ait donné le moindre ombage au sultan. »

« Je n'attache donc aucune importance, a-t-il dit en terminant, à cette dernière nouvelle. »

— *Le service de la sûreté.* — Le service de la sûreté a arrêté, hier soir, le nommé Antoine Boisselier, 31 ans.

Cet individu était en relations d'affaires avec M. Gouilloux, horloger à Lyon, et il en avait profité pour se faire livrer des montres et des bijoux qu'il revendait ensuite à vil prix.

— *Rive-de-Gier.* — Assaut. — Hier soir, à 2 heures, a eu lieu un grand assaut de danse et d'armes, donné par M. Margery, avec le bienveillant concours de M. Chaumière.

L'assaut décrite a été très applaudi ; bien exécuté aussi la Matelotte, dansée par MM. Brénot et Margery, ainsi que la Ga-

colle, dansée par MM. Chaumière et Brénot ; à remarquer un grand nombre d'élèves présentés par des maîtres qui ont été reçus par les applaudissements du nombreux public, ainsi qu'à l'assaut de boxe par MM. Dugery et Vandraux.

Une danse qui a obtenu un grand succès, est la sarabande espagnole dansée par M. Margery.

Une quête a été faite au profit des grévistes et a produit une somme de 5 fr. 95.

La tombola qui devait avoir lieu à l'issue du concert, a été empêchée par M. le commissaire de police.

— *Concert.* — Aujourd'hui, 2 novembre, grand concert, à 2 heures de l'après-midi, dans la salle de la Rotonde, au profit des grévistes.

50 heures du soir, grand bal. Entrée 50 centimes par cavalier.

ISÈRE

— *Grenoble.* — La catastrophe de Moirans. — M. Mallaret, négociant à la Peirière, une des personnes blessées grièvement dans la catastrophe de Moirans, est à la dernière extrémité. On croit qu'il ne passera pas la nuit.

M. Blun, médecin en chef de la Compagnie P.-L.-M., a prévenu les blessés de Moirans qu'ils ne devaient pas partir du 1^{er} novembre. Il sera à Vireux-lund 2 novembre où sont les blessés Boissieux-Paillet et Frapat, dans leurs domiciles.

— *Saint-Marcellin.* — Suicide. — Le 31 octobre, dans l'après-midi, le barbier de l'asile départementale du Perron venait pour raser le sieur Jean-Pierre Darlay, de Dolomieu, pensionnaire de l'asile.

Après l'avoir savonné, Darlay demanda à se raser lui-même ; aussitôt le rasoir entre ses mains, il se porta un coup si violent à la gorge que la mort fut presque instantanée.

On attribue ce suicide à une maladie nerveuse dont était atteint Darlay.

— *La récolte des noix.* — La récolte des noix a été généralement abondante dans l'arrondissement ; Ces fruits très estimés et connus sous le nom de noix de Grenoble, sont expédiés, pour la plupart aux États-Unis qui en font une grande consommation.

Les prix actuels sont de 54 à 55 fr. les 100 kilos, marchandise prise chez les propriétaires.

— *ANNIVERSAIRE PATRIOTIQUE.* — Dijon, 1^{er} novembre.

L'anniversaire de la bataille de Dijon a été célébré par toutes les sociétés syndicales ouvrières et musicales, avec un grand entrain patriotique.

Devant le monument de la résistance, le maire, M. Bordet, a prononcé un discours qui a vivement ému l'assistance.

Plus de cent couronnes ont été déposées sur le monument.

On peut dire que jamais la mémoire des braves tués en défendant la ville en 1870 n'a été aussi honorée.

— *GRÈVE DES VERRIERS.* — Bordeaux, 1^{er} novembre.

Le syndicat des ouvriers verriers de Bordeaux a adressé au maire un exposé de la situation qui leur est faite par la cessation du travail à l'approche de l'hiver. Ils croient cependant leurs revendications trop justes pour s'incliner devant les exigences des patrons. Ils demandent donc au conseil municipal de Bordeaux de suivre l'exemple de ceux de Paris et de Montluçon en leur votant une modeste subvention.

— *A GIVORS.* — On nous écrit de Givors :

Hier, une centaine de grévistes parcouraient les rues de Givors dans un ordre parfait. Une manifestation aussi paisible ne pouvait mériter l'intervention de la gendarmerie. Comme les manifestants traversaient la rue de l'Industrie, ils furent assaillis par deux gendarmes qui, le revolver au poing, le sabre au clair et sans aucune sommation, les bousculèrent, puis, saisissant le drapeau aux couleurs nationales qu'ils avaient arboré les manifestants, le déchirèrent et foulèrent aux pieds.

Pour compléter leur œuvre, les gendarmes ont arrêté un jeune homme de 17 ans, le nommé Gey, qu'ils n'ont relâché que sur les instances de sa famille.

Les honnêtes gens sentent indignés quand ils sauront avec quelle rigueur l'on traite les paisibles citoyens qui, jusqu'à ce jour, n'ont répondu que par le dédain aux insultes et aux provocations de toutes sortes qui lui ont été faites.

Pourquoi interdit on aux grévistes la liberté de circuler dans les rues, tandis que les quelques renégats, ceux qui occupent les places laissées vacantes du fait de la grève, jouissent de la plus grande impunité.

On leur tolère revolvers, cannes à épée, etc., etc. et il ne se passe de jour où ils ne menacent de faire feu sur quelqu'un ; chaque soir des détonations se font entendre.

Un de ces renégats sortant de l'usine dans un état d'ivresse complet a déclaré vouloir se venger dans le sang des grévistes.

Le syndicat jusqu'à présent a maintenu l'ordre dans ses rangs. Mais si la maréchaussée vient nous provoquer à nouveau ne répondra plus de rien.

Il a été remis au syndicat verrier la somme de 15 francs émanant du syndicat métallurgique, et la somme de 2 fr. 40, produit d'une collecte remise par le citoyen Gocher.

— *A RIVE-DE-GIER.* — On nous écrit de Rive-de-Gier :

Aujourd'hui, jour de paie, on craint une manifestation, le bruit en a couru, mais nous le croyons faux.

Samedi soir, à 7 heures, arrivant dans notre ville, quatre brigades de gendarmerie ; ce seroit de force armée est motivé, nous le pensons, par la manifestation bien innocente que les grévistes ont faite vendredi à l'issue de leur réunion.

La situation se tend toujours de plus en plus.

C'est par erreur que nous avons annoncé que M. Richarme accordait le 10 0/0 au souffleurs ; il ne leur fait pas de concessions.

— *EN BEAUJOLAIS.* — Nous recevons de l'honorable M. Nesme, maire de Fleurie, la lettre suivante, dont l'intérêt sera grand pour tous ceux qui, de près ou de loin, touchent à notre grand vignoble du Rhône.

Fleurie, le 1^{er} novembre.

Les usages régissent les droits des propriétaires avec leurs vigneronnes. Lorsque ces derniers sont obligés de quitter leur travail pour une cause quelconque, le leur est dû une indemnité pour les vignes nouvellement plantées qui ne dépassent pas trois ans d'existence. La quatrième année est considérée comme devant compenser, par sa ré-

colte, les frais de toute nature : ménage, culture, etc., le vigneron ne peut plus rien réclamer de ce chef.

Ces usages, qui font loi entre les parties, remontent à une époque déjà ancienne. Lorsqu'ils ont été établis, la vigne produisait des troisèmes à la quatrième année, c'était une récolte pleine ; en outre les vignes ne se renouvelaient guère que tous les 30 à 40 ans.

Il n'en est plus de même aujourd'hui depuis que le phylloxéra, le mildew ravagent nos vignes. Par suite des traitements qu'on est obligé de leur faire subir, c'est à peine si les cépages français résistent 12 à 15 ans ; d'autre part, ces résultats qu'on était en droit d'espérer à la 3^e et 4^e année, sont retardés de deux ans, les jeunes vignes ne produisant que vers les 5^e et 6^e années.

MM. les députés et sénateurs l'ont si bien compris qu'ils ont voté une loi qui accorde pendant quatre ans le dégrèvement du sol replanté en vignes. C'est une prime d'encouragement pour les propriétaires, seulement les vigneronnes ne jouissent d'aucun bénéfice bien qu'ils aient fait toutes les dépenses nécessaires à la reconstitution de leur vigneronnage.

Je citerai un exemple : je connais un vigneron qui a tout renouvelé son travail dans l'espace de 7 à 8 ans, et sur une étendue de deux hectares de vignes. Pendant ce laps de temps, il a récolté pour 4800 francs, déduction faite des redevances payées à son propriétaire, la moyenne est de 260 fr. par an ; avec cette faible somme il avait à payer ses contributions, l'entretien de son matériel et vivre avec sa famille, il a donc dû faire de grosses avances, espérant que plus tard il serait indemnisé par les récoltes futures.

Non propriétaire vient de le congédier sans motifs sérieux et il n'a droit à aucune indemnité. Est-ce moral, est-ce juste ? Je fais appel à la conscience de tous les propriétaires : les usages actuels pouvaient-ils être invoqués, pour régler les droits de ce vigneron ? Evidemment non ? Cependant des experts seraient obligés de le respecter.

Les vigneronnes ne peuvent donc pas rester sous le régime de ces anciens usages ; il importe d'en sanctionner de nouveaux.

Dans l'intérêt de la prospérité de la viticulture et de la bonne harmonie, qu'il est urgent de conserver entre les propriétaires et les vigneronnes, je prie l'administration supérieure de provoquer un grand congrès, sous la présidence des juges de paix, où tous les intéressés discuteront leurs droits et établiront de nouveaux usages en rapport avec la culture actuelle.

NESME, maire de Fleurie.

— *CIMETIÈRE DE LA GUILLOTIÈRE.* — Les cimetières de la Guillotière ont reçu cette année, la même quantité de visiteurs que les années précédentes. Dès le matin, les rues de la Madeleine et du Repos, la route de Vienne et le boulevard des Hironnelles, étaient sillonnés par une foule nombreuse.

Les visiteurs passent indifférents devant le caveau de Paul Sauzet, l'ancien ministre de la justice, mais s'arrêtent devant ceux de Joseph Bergier et Durand, qui fut député du Rhône.

— *CIMETIÈRE DE LA GUILLOTIÈRE.* — Les cimetières de la Guillotière ont reçu cette année, la même quantité de visiteurs

